

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 19 septembre 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Grand 'Route à la Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 17.09.2024, par la société SOCAVIT SAS – 14 rue des fromenteaux – 18200 SAINT AMAND MONTROND
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de plantation de poteaux de fibre optique à la Borne, « Grand Route » - Henrichemont à compter du 23.09.2024 et ceux pendant 15 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à la société SOCAVIT SAS, à compter du 23 septembre 2024 et ceux pendant 15 jours calendaires, pour des travaux de plantation de poteaux de fibre optique.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

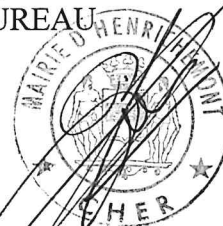
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240920-2024_92ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 20.09.2024